

CHARTRE DE L'ADHERENT ET DU BENEVOLE DE L'EPICERIE ASSOCIATIVE SOLIDRIVE



Cette CHARTRE énonce les missions, les valeurs, les engagements, les objectifs de l'association. Elle définit les relations entre l'association, les personnes adhérentes et les bénévoles.

SoliDrive, c'est :

- Une supérette associative à vocation solidaire, créée en Février 2013 ; avec un premier site en février 2015 à Foulayronnes et un deuxième site en juillet 2016 à Agen.
- Deux structures associatives qui permettent aux adhérents de bénéficier soit :
 - D'un tarif réduit : achat d'un panier moyen 50% moins cher qu'ailleurs, leur permettant de construire un projet de vie
 - D'un tarif solidaire : ils soutiennent les adhérents au tarif réduit en achetant un panier moyen 10% moins cher qu'ailleurs.

NOTRE MISSION : soutenir des personnes, qui, malgré un emploi rencontrent des difficultés financières.

NOS VALEURS : solidarité, engagement sociétal, économie circulaire, antigaspi, échange, professionnalisme, entraide, convivialité avec le personnel et les adhérents.

NOS OBJECTIFS : Créer ensemble une dynamique positive avec les adhérents ; permettre aux salariés, intérimaires, indépendants, retraités, étudiants de gagner en pouvoir d'achat.

CHARTRE DE L'ADHERENT – SoliDrive

La mission de l'association SoliDrive est de permettre aux personnes en difficultés financières, de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels dans un environnement respectueux de leur dignité. SoliDrive est donc là pour vous écouter, vous aider et vous soutenir.

SoliDrive S'ENGAGE A L'EGARD DE SES ADHERENTS :

- A respecter la dignité de chaque adhérent,
- A les informer de manière transparente sur le contenu du projet associatif,
- A les accompagner dans leur projet de vie lorsqu'ils sont en tarif réduit

L'ADHERENT S'ENGAGE A L'EGARD DE L'ASSOCIATION :

- A adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association,
- A construire son projet de vie, dans le cadre où l'adhérent est à tarif réduit
- A donner **2h de son temps gratuitement pour aider l'association (lors des collectes)**
- A verser sa cotisation annuelle de 10€,
- A respecter son organisation, son fonctionnement, son matériel et ses règles,
- A respecter les salariés, bénévoles, services civiques, stagiaires, et les autres adhérents,
- A payer ses courses,
- A présenter sa carte d'adhérent à chaque passage en caisse,
- A respecter le nombre de produits limités,
- A ne pas voler, sous peine de poursuite judiciaire

ADHESION : L'adhésion à l'association est formalisée :

- Par l'acceptation de la charte,
- Par la construction du projet de vie
- Par le versement du montant de l'adhésion annuelle de 10€
- Par son investissement à titre gratuit de 2h

L'Association et l'adhérent conservent le droit d'interrompre à tout moment leur collaboration, en cas de non-respect de la présente charte.

Mme/Mr Fait à Le

Signature de l'adhérent :

SoliDrive, représenté par :

CHARTRE DU BENEVOLE – SoliDrive

La mission de l'association SoliDrive est de permettre aux personnes en difficultés financières, de pouvoir subvenir à leurs besoins essentiels dans un environnement respectueux de leur dignité. Pour réaliser cette mission, SoliDrive a besoin de l'engagement de bénévoles. Rappel : le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré dans une action, sans percevoir en retour de rémunération.

A ce titre le bénévolat chez SoliDrive est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire. L'association intervient auprès d'adhérents qui peuvent être en situation de fragilité ; personnes âgées, handicapées, enfants. De ce fait, le bénévolat chez SoliDrive ne peut se réaliser que dans une approche éthique et humaniste, respectueuse de la dignité humaine.

SoliDrive S'ENGAGE A L'EGARD DE SES BENEVOLES :

- A les informer et former sur le contenu du projet associatif,
- A les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs,
- A leur confier des activités suivant leurs compétences, leurs motivations et leurs disponibilités,
- A écouter leurs suggestions et leurs difficultés rencontrées,
- A couvrir, par une assurance adéquate, les risques causés ou subits dans le cadre de l'activité bénévole.

LE BENEVOLE S'ENGAGE A L'EGARD DE L'ASSOCIATION :

- A adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association,
- A faire connaître l'association auprès de son entourage,
- A respecter son organisation, son fonctionnement, son matériel et ses règles,
- A assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- A collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, stagiaires, services civiques, salariés et autres bénévoles,
- A considérer que les adhérents sont au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles.

L'Association et le bénévole conservent le droit d'interrompre à tout moment leur collaboration, mais dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Mme/Mr Fait à Le

Signature du bénévole :

SoliDrive, représenté par :